



Toulouse, le 3 janvier 2023

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Création des secteurs de recrutement des collèges des quartiers Paleficat à TOULOUSE et Moulis à AUCAMVILLE et modification des secteurs de recrutement des collèges Les Violettes à AUCAMVILLE, Camille Claudel à LAUNAGUET, Georges Chaumeton à L'UNION, Paul Cézanne à MONTRABE, Hubertine Auclert et Henri de Toulouse Lautrec à TOULOUSE.
Rattachement des voies nouvelles ou modifiées**

Mesdames, Messieurs,

La très forte évolution démographique du nord de la ville de Toulouse et du nord de l'agglomération toulousaine a conduit le Conseil départemental à programmer la réalisation de deux collèges supplémentaires dans le quartier Paleficat à TOULOUSE et dans le quartier Moulis à AUCAMVILLE qui ouvriront respectivement aux rentrées scolaires 2024 et 2025.

L'article L.213-1 du Code de l'éducation confie au Conseil départemental la compétence pour arrêter le secteur de recrutement des collèges, après avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) et en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social.

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, la procédure de concertation préalable à la décision de sectorisation relative à l'ouverture de ces deux nouveaux collèges a été conduite dès le début 2022. Cette démarche ainsi anticipée, permet d'assurer la cohérence des évolutions successives des secteurs de recrutement, l'adaptation des effectifs aux capacités d'accueil et à terme, le meilleur équilibre démographique et social des établissements concernés par ces ouvertures de collèges.

A ce titre il convient de se prononcer :

- sur la création des secteurs de recrutement des collèges construits dans les quartiers Paleficat à TOULOUSE et Moulis à AUCAMVILLE avec effet en septembre 2024 et 2025, et de prendre en compte les incidences sur les secteurs de recrutement des collèges impactés par ces modifications ;
- sur le rééquilibrage démographique entre les collèges Georges Chaumeton à L'UNION et Paul Cézanne à MONTRABE dès la rentrée scolaire 2023.

Il vous est par ailleurs proposé pour la rentrée scolaire 2023, de vous prononcer sur le rattachement des voies nouvellement créées ou modifiées aux collèges des secteurs concernés.

I – Implantation de deux nouveaux collèges dans le nord toulousain

a) Un enjeu fort en matière d'équilibre sur ce secteur

La construction de deux nouveaux collèges dans les quartiers Paleficat à Toulouse et Moulis à Aucamville s'inscrit dans une double nécessité :

- répondre à la forte évolution démographique des quartiers situés au nord de la commune de TOULOUSE et des communes situées à la périphérie de cette zone ;
- tendre vers une amélioration de l'équilibre social entre les établissements du secteur.

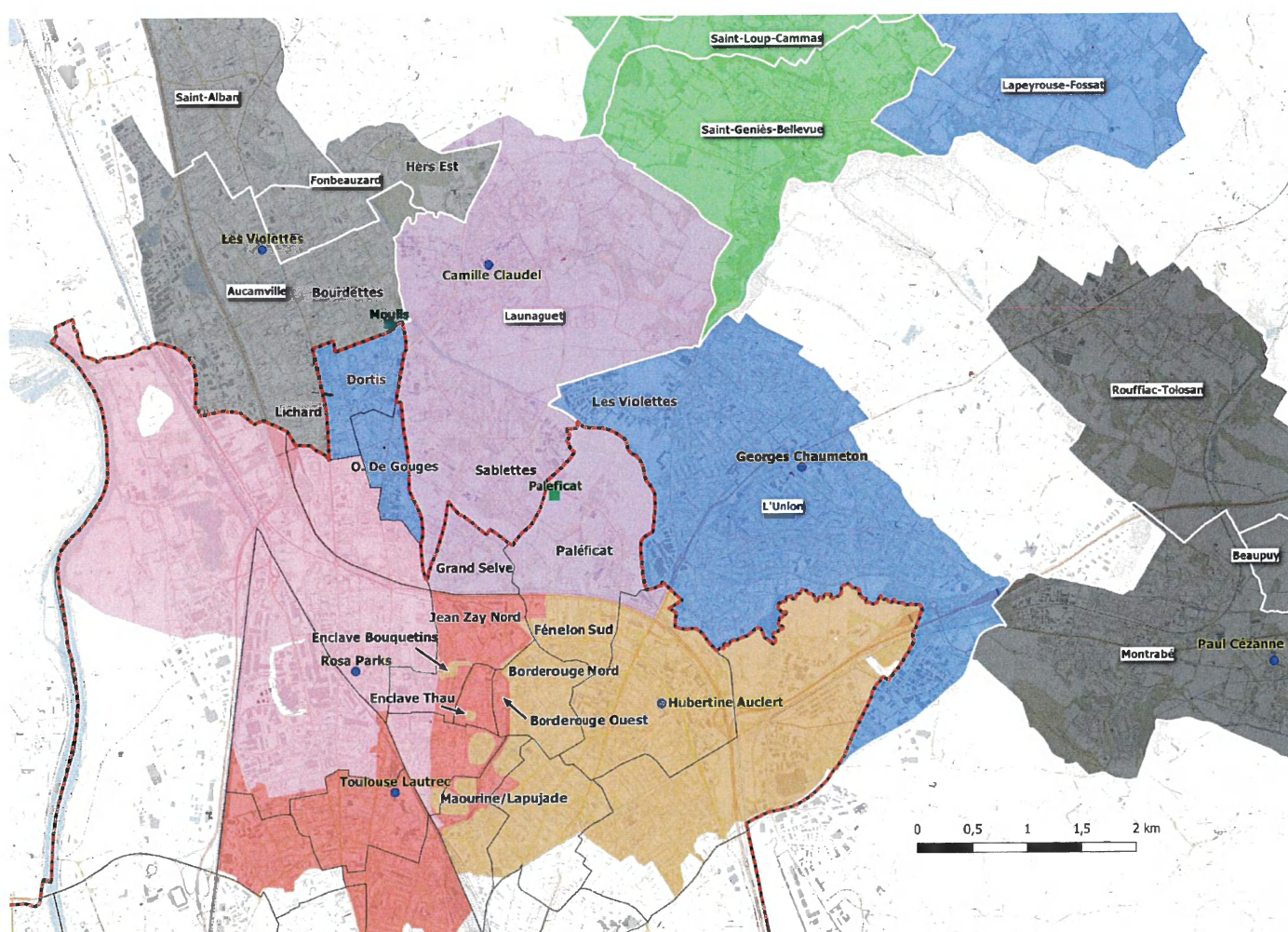
Ces deux nouveaux établissements d'une capacité de 600 places chacun, ouvriront leurs portes aux élèves de sixième et cinquième respectivement aux rentrées scolaires 2024 et 2025.

La définition des secteurs de recrutement de ces deux collèges doit permettre :

- d'assurer les conditions d'équilibre social de ces deux nouveaux collèges en les inscrivant dans un objectif de recrutement métropolitain ;
- de maîtriser les augmentations d'effectifs des collèges Hubertine Auclert et Henri de Toulouse Lautrec à TOULOUSE, Les Violettes à AUCAMVILLE et Georges Chaumeton à L'UNION.

Il convient de souligner par ailleurs que le rééquilibrage démographique proposé entre les collèges Georges Chaumeton à L'UNION et Paul Cézanne à MONTRABE, dès la rentrée scolaire de septembre 2023, permettra de limiter la forte hausse des effectifs du collège Georges Chaumeton et de donner au collège Paul Cézanne un niveau d'effectif à la mesure de sa capacité d'accueil.

b) Rappel de la sectorisation actuelle



c) Evolutions des effectifs et tensions prévisibles en l'absence de modification de la sectorisation

Collèges	SEGPA 2022	Constat 2022	P2023	P2024	P2025	P2026	P2027	P2028
AUCAMVILLE Les Violettes		763	786	787	833	877	895	909
LAUNAGUET Camille Claudel		498	489	498	504	515	542	545
L'UNION Georges Chaumeton	51	819	884	909	940	992	1060	1142
Total L'Union avec SEGPA		870	935	960	991	1043	1111	1193
MONTRABE Paul Cézanne		421	381	393	418	430	476	484
PECHBONNIEU Jean Dieuzaide		839	842	871	880	875	853	844
TOULOUSE Henri de Toulouse Lautrec	49	650	642	670	711	742	754	739
Total Toulouse Lautrec avec SEGPA		699	691	719	760	791	803	788
TOULOUSE Hubertine Auclert		837	834	850	853	873	856	847
TOULOUSE Rosa Parks	53	464	448	466	503	481	484	514
Total Rosa Parks avec SEGPA		517	501	519	556	534	537	567

II - Une nouvelle sectorisation co-construite dans le cadre d'un large processus de dialogue citoyen

Afin de déterminer le scénario répondant le mieux aux enjeux, une démarche de concertation citoyenne a été menée de février jusque fin novembre 2022, associant l'ensemble des parties prenantes au processus décisionnel : Académie de Toulouse, élus, Chefs d'établissement, Inspecteurs de l'Education nationale du 1^{er} degré, Directeurs d'écoles, parents d'élèves, enseignants des établissements concernés et associations de quartiers.

Au total, 24 temps d'échanges ont été conduits dont 3 ateliers et une réunion publique, mobilisant près de 300 participants. Ce processus s'est en outre enrichi d'une enquête en ligne à laquelle ont participé plus de 600 contributeurs.

Le dialogue citoyen a permis de nourrir la réflexion et d'ajuster le projet de sectorisation au regard des enjeux identifiés et des particularités des territoires. Les inquiétudes et points de vigilance pointés par les participants ont notamment porté sur les questions relatives à l'équilibre démographique et social des établissements, mais aussi à la proximité, à l'accessibilité, aux déplacements.

Ces ateliers ont permis d'amender les propositions initiales et d'en faire émerger de nouvelles. Une synthèse des 13 propositions exprimées lors du processus de dialogue citoyen a été présentée lors d'une réunion de restitution qui s'est tenue le 30 novembre 2022. Le scénario coconstruit permet de :

- garantir une place à chaque élève dans son collège de secteur ;
- intégrer autant que possible les notions de proximité géographique, de bassin de vie, de mobilité douce;
- limiter le temps de transport des élèves dans la plupart des situations où sont modifiés les secteurs.

III – Proposition des nouvelles mesures de sectorisation des collèges et modalités d'application

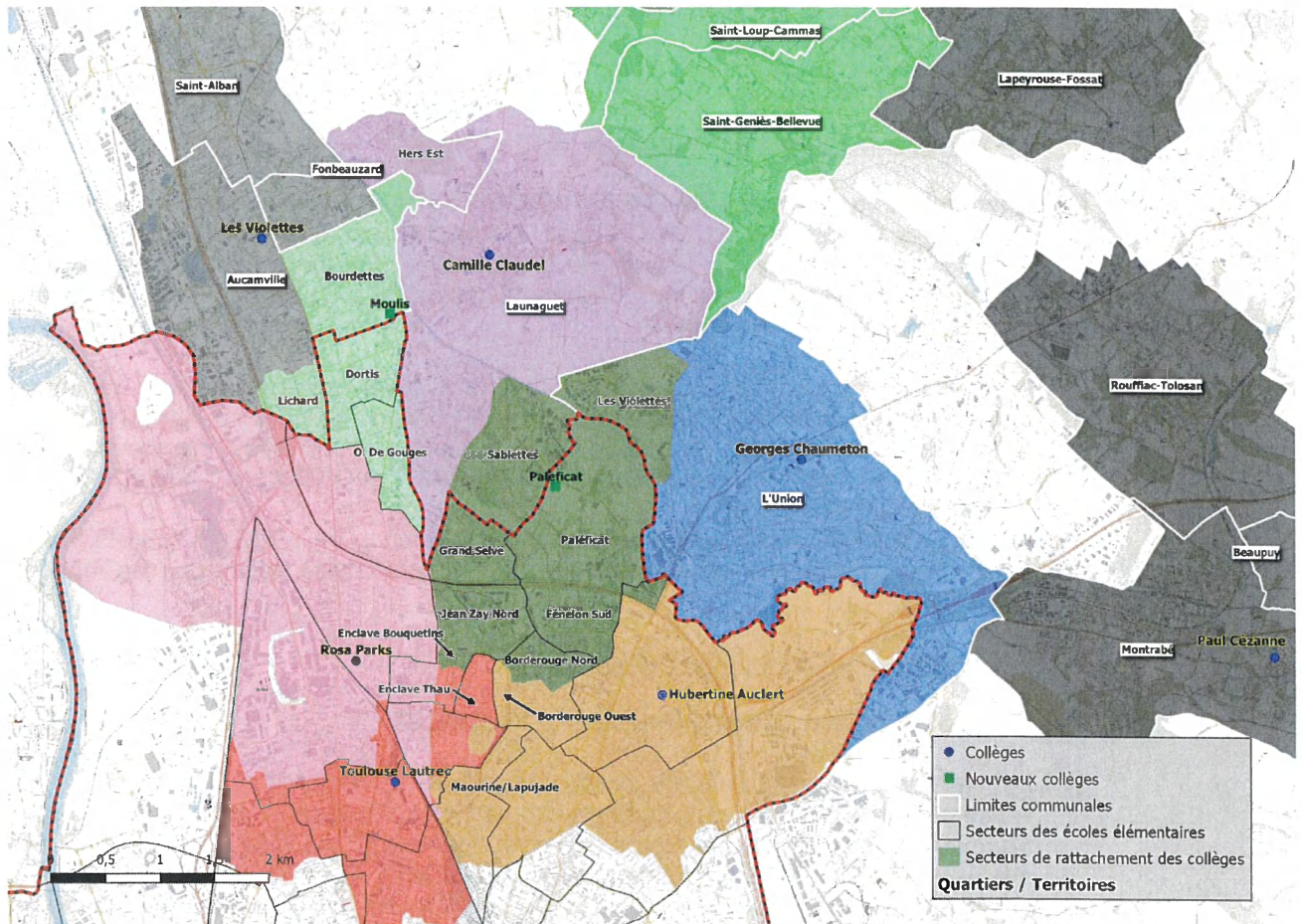
Sur la base de la proposition présentée lors de la réunion publique de restitution du 30 novembre, il vous est proposé de modifier les secteurs de recrutement des collèges comme énoncés dans le tableau suivant. Ces propositions sont représentées dans la carte ci-après et détaillées dans les annexes jointes au présent rapport :

Il est précisé que les places libérées au collège Camille Claudel à LAUNAGUET devront permettre de répondre dans un second temps de concertation, en lien avec l'ouverture du futur collège de Castelnaud-d'Estretfonds en 2024, aux besoins liés à la saturation des autres collèges du nord de l'agglomération.

a) Récapitulatif des modifications de sectorisation proposées :

Communes	Quartiers/Territoires	Collège de rattachement		Date de mise en œuvre	Niveaux concernés
		Avant sectorisation	Après sectorisation		
LAPEYROUSE-FOSSAT	Commune entière	L'UNION Georges Chaumeton	MONTRABE Paul Cézanne	sept-23	6ème-5ème
TOULOUSE	Enclave G. Thau	TOULOUSE Hubertine Auclert	TOULOUSE Henri de Toulouse Lautrec	sept-24	6ème
TOULOUSE	Borderouge ouest	TOULOUSE Henri de Toulouse Lautrec	TOULOUSE Hubertine Auclert	sept-24	6ème
TOULOUSE	Maourine/Lapujade (en partie)	TOULOUSE Henri de Toulouse Lautrec	TOULOUSE Hubertine Auclert	sept-24	6ème
LAUNAGUET	Sablettes	LAUNAGUET Camille Claudel	TOULOUSE Paléficat	sept-24	6ème-5ème
L'UNION	Violettes	L'UNION Georges Chaumeton	TOULOUSE Paléficat	sept-24	6ème-5ème
TOULOUSE	Borderouge nord	TOULOUSE Hubertine Auclert	TOULOUSE Paléficat	sept-24	6ème-5ème
TOULOUSE	Enclave Bouquetins	TOULOUSE Hubertine Auclert	TOULOUSE Paléficat	sept-24	6ème-5ème
TOULOUSE	Fénelon sud	TOULOUSE Hubertine Auclert ou TOULOUSE Henri de Toulouse Lautrec	TOULOUSE Paléficat	sept-24	6ème-5ème
TOULOUSE	Grand Selve	LAUNAGUET Camille Claudel	TOULOUSE Paléficat	sept-24	6ème-5ème
TOULOUSE	Jean Zay Nord	TOULOUSE Henri de Toulouse Lautrec ou TOULOUSE Hubertine Auclert	TOULOUSE Paléficat	sept-24	6ème-5ème
TOULOUSE	Paléficat	LAUNAGUET Camille Claudel	TOULOUSE Paléficat	sept-24	6ème-5ème
AUCAMVILLE	Bourdettes	AUCAMVILLE Les Violettes	AUCAMVILLE Moulis	sept-25	6ème-5ème
AUCAMVILLE	Lichard	AUCAMVILLE Les Violettes	AUCAMVILLE Moulis	sept-25	6ème-5ème
TOULOUSE	Dortis	L'UNION Georges Chaumeton	AUCAMVILLE Moulis	sept-25	6ème-5ème
TOULOUSE	O. De Gouges	L'UNION Georges Chaumeton	AUCAMVILLE Moulis	sept-25	6ème-5ème
FONBEAUZARD	Hers Est	AUCAMVILLE Les Violettes	LAUNAGUET Camille Claudel	sept-25	6ème

b) Cartographie de la proposition de sectorisation



c) Prévisions d'effectifs après modification de la sectorisation

Collèges	SEGPA 2022	Constat définitif 2022	Projections						IPS collège avant	IPS collège après
			P2023	P2024	P2025	P2026	P2027	P2028		
AUCAMVILLE Les Violettes		763	786	787	718	700	663	671	112	110
LAUNAGUET Camille Claudel		498	489						104	107
L'UNION Georges Chaumeton	51	819	852	837	654	625	621	672	121	127
Total L'Union avec SEGPA		870	903	888	705	676	672	723		
MONTRABE Paul Cézanne		421	450	493	550	546	588	600	128	131
AUCAMVILLE Moulis		0	0	0	225	348	477	519	-	97
TOULOUSE Henri de Toulouse Lautrec	49	650	642	634	641	648	641	620	85	85
Total Toulouse Lautrec avec SEGPA		699	691	683	690	697	690	669		
TOULOUSE Hubertine Auclert		837	834	753	729	706	710	709	90	91
TOULOUSE Paleficat*		0	0	222	339	468	476	480	-	97

NB : les évolutions d'effectif du collège Camille Claudel à Launaguet seront précisées à l'issue de la 2^{ème} étape de sectorisation susmentionnée

La création des secteurs de recrutement des collèges des quartiers Paleficat à TOULOUSE et MOULIS à AUCAMVILLE et les modifications des secteurs de recrutement des collèges Les Violettes à AUCAMVILLE, Camille Claudel à LAUNAGUET, Georges Chaumeton à L'UNION, Paul Cézanne à MONTRABE, Hubertine Auclert et Henri de Toulouse Lautrec à TOULOUSE seraient ainsi établis et selon les modalités d'application suivantes :

➤ **A partir de la rentrée de septembre 2023**

Détachement de la commune de LAPEYROUSE-FOSSAT du secteur de recrutement du collège Georges Chaumeton à L'UNION pour un rattachement au collège Paul Cézanne à MONTRABE. La délibération du 15 octobre 2019 (article1-alinéas 11 et 12) définissant les secteurs de recrutement des collèges Georges Chaumeton à L'Union et Paul Cézanne à Montrabé est modifiée comme suit :

- le secteur de recrutement du collège Georges Chaumeton est constitué de la commune de L'UNION et du périmètre des écoles Dortis et Olympe de Gouges à TOULOUSE ;
- le secteur de recrutement du collège Paul Cézanne à MONTRABE est constitué des communes de BEAUPUY, **LAPEYROUSE-FOSSAT**, MONDOUZIL, MONTRABE et ROUFFIAC-TOLOSAN ;
- le changement de sectorisation concernant la commune de LAPEYROUSE-FOSSAT sera mis en œuvre pour les niveaux 6^{ème} et 5^{ème} puis niveau par niveau les rentrées suivantes.

➤ **A partir de la rentrée de septembre 2024 :**

Ouverture du collège du quartier Paleficat à TOULOUSE

- Le secteur de recrutement du collège **Paleficat** à **TOULOUSE** est constitué de l'ensemble des adresses des quartiers Grand Selve, Paleficat, Fénélon sud, enclave Bouquetins, Jean Zay nord et Borderouge nord situés à TOULOUSE, de l'ensemble des adresses du quartier Les Sablettes situé à LAUNAGUET et de l'ensemble des adresses du quartier Les Violettes situé à L'UNION. La liste des rues définissant ce périmètre figure en annexe n°1 du rapport.
- La sectorisation du collège Paleficat à TOULOUSE sera mise en œuvre pour les niveaux 6^{ème} et 5^{ème} puis niveau par niveau pour les rentrées suivantes.

Modification des secteurs de recrutement des collèges Hubertine Auclert et Toulouse Lautrec à TOULOUSE

- La délibération du 15 octobre 2019 (article 1-alinéa 14) définissant les secteurs de recrutement des collèges Hubertine Auclert et Toulouse Lautrec à TOULOUSE est modifiée conformément aux annexes n°2 et 3 du rapport détaillant la liste des adresses concernées.
- Ces modifications de sectorisation des collèges Hubertine Auclert et Henri de Toulouse Lautrec à TOULOUSE seront mises en œuvre pour le niveau 6^{ème} puis niveau par niveau lors des rentrées suivantes.

Modification du secteur de recrutement du collège Camille Claudel à LAUNAGUET

- La délibération du 15 octobre 2019 (article1-alinéa 10) définissant le secteur de recrutement du collège Camille Claudel à LAUNAGUET est modifiée conformément à l'annexe n°4 du rapport détaillant la liste des adresses concernées.
- Ces modifications de sectorisation concernant le rattachement du quartier « Les Sablettes » situé à LAUNAGUET et des quartiers « Grand Selve » et « Paleficat » au

collège Paleficat à TOULOUSE seront mises en œuvre pour les niveaux 6ème et 5ème puis niveau par niveau lors des rentrées suivantes.

Modification du secteur de recrutement du collège **Georges Chaumeton à L'UNION**

- La délibération du 15 octobre 2019 (article 1-alinéa 12) définissant le secteur de recrutement du collège Georges Chaumeton à L'UNION est modifié conformément à l'annexe n°5 du rapport détaillant la liste des adresses concernées.
- Ces modifications de sectorisation concernant le rattachement du quartier « Les Violettes » de la commune de L'Union au collège Paleficat à TOULOUSE seront mises en œuvre pour les niveaux 6ème et 5ème puis niveau par niveau lors des rentrées suivantes.

➤ **A partir de la rentrée de septembre 2025 :**

Ouverture du collège du quartier Moulis à AUCAMVILLE

- Le secteur de recrutement du collège **Moulis à AUCAMVILLE** est constitué de l'ensemble des adresses des quartiers Dortis et Olympe de Gouges situées à TOULOUSE, de l'ensemble des adresses des quartiers Lichard et Bourdettes situés à AUCAMVILLE. La liste des rues définissant ce périmètre figure en annexe n° 6 du rapport ;
- La sectorisation du collège Moulis à AUCAMVILLE sera mise en œuvre pour les niveaux 6ème et 5ème puis niveau par niveau pour les rentrées suivantes.

Modification du secteur de recrutement du collège **Camille Claudel à LAUNAGUET**

- La délibération du 15 octobre 2019 (article 1-alinéa 10) définissant le secteur de recrutement du collège **Camille Claudel à LAUNAGUET** est modifiée conformément à l'annexe n°7 du rapport détaillant la liste des adresses concernées.
- Ces modifications de sectorisation concernant le rattachement du quartier « Hers Est » de la commune de Fonbeauzard au collège Camille Claudel à LAUNAGUET sera mis en œuvre pour le niveau 6^{ème} puis niveau par niveau les rentrées suivantes.

Modification du secteur de recrutement du collège **Les Violettes à AUCAMVILLE**

- La délibération du 30 janvier 2019 (article 1-alinéa 1) définissant le secteur de recrutement du collège Les Violettes à AUCAMVILLE est modifiée conformément à l'annexe n°8 du rapport détaillant la liste des adresses concernées;
- Ces modifications de sectorisation du collège Les Violettes à AUCAMVILLE seront mises en œuvre pour les niveaux :
 - 6^{ème} et 5^{ème} concernant les quartiers « Les Bourdettes » et « Lichard » de la commune d'Aucamville, puis niveau par niveau lors des rentrées suivantes.
 - 6^{ème} concernant le quartier « Hers Est » de la commune de Fonbeauzard, puis niveau par niveau lors des rentrées suivantes.

Modification du secteur de recrutement du collège **Georges Chaumeton à L'UNION**

- La délibération du 15 octobre 2019 (article 1-alinéa 12) définissant le secteur de recrutement du collège Georges Chaumeton à L'UNION est modifiée conformément à l'annexe n°9 du rapport détaillant la liste des adresses concernées;
- Ces modifications de sectorisation du collège Georges Chaumeton à L'UNION concernant le rattachement des quartiers « Dortis » et « Olympe de Gouges » situés à TOULOUSE au collège Moulis à AUCAMVILLE seront mises en œuvre pour les niveaux 6ème et 5ème puis niveau par niveau lors des rentrées suivantes.

Rattachement des voies nouvelles

Enfin, il y a lieu, comme chaque année, de se prononcer sur des ajustements techniques concernant les secteurs de recrutement des collèges afin d'intégrer les ajouts, les modifications et les suppressions de voies dont nous avons eu connaissance au cours de l'année 2022.

Vous trouverez en annexe n°10 du rapport la liste des voies nouvelles et modifiées et leur collège de rattachement. Dans tous les cas, ces évolutions, illustrées dans les cartes annexées au rapport, n'influent pas sur la cohérence géographique des secteurs de recrutement des collèges concernés.

Il appartient au Conseil Départemental de l'Education nationale de bien vouloir émettre un avis sur ce rapport, qui sera présenté au vote de l'Assemblée départementale au cours de sa prochaine session.



Vincent GIBERT

Pour le Président
du Conseil départemental,
et par délégation,
le Vice-Président chargé
de l'Education, de la Vie Associative,
des Valeurs de la République et de la
Mémoire

Annexe(s) au rapport : annexes 1 à 10 – cartes n° 1 à 17